



COMMUNIQUE

POUR UNE VIE DIGNE EN EHPAD

La situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) inquiète les milieux professionnels qui s'alarment à juste titre des effets sur la qualité du service, au détriment des résidents et des familles, par la mise en place de la convergence des tarifs dépendance et soins.

Ce mécanisme de convergence qui fait de beaucoup d'établissements privés lucratifs des gagnants fait aussi beaucoup de perdants parmi les établissements publics.

Aux sous effectifs unanimement reconnus s'ajoutent la suppression des emplois aidés, la baisse des dotations et le mécanisme de convergence ; autant de facteurs susceptibles de réduire le nombre de personnels au détriment de la qualité du service et du bien-être des résidents.

Cela peut conduire à une maltraitance institutionnelle excluant tous soins individualisés et l'irrespect de la dignité des personnes âgées.

Par ailleurs les CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) conclus pour 5 ans (remplaçant les conventions tripartites), qui a priori, offrent enfin une vraie souplesse de gestion, ne sont pas garants d'une amélioration des conditions d'accueil et de vie des résidents.

Enfin la question de la tarification de l'hébergement, qui intègre les amortissements, n'est pas résolue alors que, dans de nombreux domaines, les équipements collectifs (écoles, collèges, lycées, terrains de sport, etc.) sont à la charge des collectivités et non des usagers.

Dans la configuration actuelle il s'ensuit que le reste à charge pour les résidents est supérieur pour 75% aux revenus dont ils disposent.

Afin que les séjours en EHPAD soient de qualité et qu'ils respectent la dignité des résidents nous préconisons que :

- 1/ soit retravaillée la réforme tarifaire et que soit mis en place un financement solidaire et pérenne de la perte d'autonomie, reposant sur la Sécurité Sociale dans le cadre de la solidarité nationale,
- 2/ les amortissements ne soient pas retenus pour le calcul du tarif hébergement mais supportés par la collectivité,
- 3/ les contrats aidés soient préservés dans les EHPAD
- 4/ des personnels qualifiés soient recrutés en nombre suffisant pour répondre aux besoins,
- 5/ les recommandations du plan Solidarité grand âge soient appliquées pour atteindre un ratio d'encadrement de 1 emploi par résident.

Paris le 20 novembre 2017

François Thiéry-Cherrier (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 128 avenue Jean Jaurès, 93697 Pantin cedex)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris)

Michel Salingue (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Jacques Sanchez (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)